BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Impôt de départ

11 avril 2025

Adoption d'un impôt de départ de 35 % sur la valeur nette des ménages supérieure à 10 millions de dollars au moment de l'abandon de la résidence fiscale canadienne, à compter du 1er juillet 2025.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total Millions de dollars	-1 112	-1 510	-1 599	-1 720	-1 842	-7 784

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Le DPB a utilisé l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 2023 pour estimer la répartition des ménages fortunés dont la valeur nette est supérieure à 10 millions de dollars. La répartition a ensuite été rajustée pour tenir compte de la croissance démographique et de l'augmentation de la valeur nette des ménages sur la période de 2025 à 2030.

Les taux d'émigration des ménages à valeur nette élevée ont été établis en fonction du taux d'émigration de la population générale de 2015 à 2024, en tenant compte de l'effet incitatif de l'impôt de départ sur le maintien de la résidence fiscale canadienne. On a supposé que les ménages à valeur nette élevée adopteraient des mesures d'évitement fiscal qui réduiraient leur patrimoine imposable de 35 % avant d'être assujettis à l'impôt de départ proposé.

Sources de l'incertitude

La principale source d'incertitude est associée au comportement migratoire des ménages à valeur nette élevée et aux changements possibles à la répartition des ménages à valeur nette élevée en réponse à l'impôt de départ.

Les coûts d'administration pourraient avoir une incidence sur les recettes générées par l'impôt de départ et la politique pourrait interagir avec l'impôt sur les gains en capital en raison de la disposition réputée des

biens au moment de l’abandon de la résidence fiscale canadienne.

Sources des données

Valeur nette des ménages

Enquête sur la sécurité financière (2023)

Émigration trimestrielle

Tableau 17-10-0040-01 (Statistique Canada)

Population

Coût des mesures proposées pendant la campagne électorale : prévision de référence

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1029523-P_f